

## Concertation continue du débat public « La mer en débat » Mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et Cartographie de l'éolien en mer

### Concertation continue au titre de l'article L121-14 du Code de l'environnement

Bilan des garants Francis Beaucire, Karine Besses, Carmen Bouley de Santiago, Mathias Bourrissoux, Dominique De Lauzières, Marc Di Felice, Julie Dumont, Marie-Claire Eustache  
29 avril 2025

#### Contenu du document

- Données de cadrage, chiffres clés,
- Avis des garants sur le déroulement de la concertation
- Enseignements propres à chacune des façades maritimes métropolitaines

#### Données de cadrage

**Responsable des programmes** : Ministères en charge de la mer et de l'énergie, RTE.

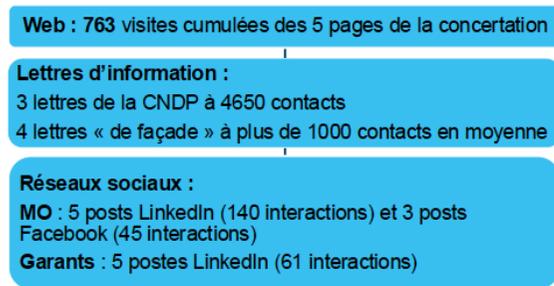
**Objectifs des programmes** : pour chaque façade maritime métropolitaine, préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (volet stratégique des DSF, incluant la consolidation du réseau d'aires marines protégées -AMP- et le développement et la définition des zones de protection forte -ZPF) et identifier une cartographie des zones maritimes et terrestres pour l'implantation de productions d'énergies renouvelables en mer et de leurs ouvrages de raccordement au réseau public d'électricité (aux horizons 2035 et 2050).

**Contexte de la concertation** : la concertation continue faisait suite au débat public « *La mer en débat* » qui s'est tenu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 et qui portait à la fois sur un horizon de court terme, la mise à jour des volets stratégiques de façade, et sur un horizon de long terme, la planification de l'éolien en mer. Le présent bilan porte sur le volet court terme (DSF) et précède une procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) programmée du 5 mai au 5 août 2025.

**Calendrier de la concertation** : du 11 décembre 2024 au 12 avril 2025 (4 mois).

# Les chiffres clés de la concertation\*

## Communication



## Participation



\* Sources : maîtrise d'ouvrage, sauf indications contraires

## Avis des garants sur le déroulement de la concertation

En ce qui concerne **la qualité de la concertation**, les garants retiennent :

- Une démarche initiale qui était d'enjamber la concertation continue, entre le débat public et la participation du public par voie électronique, sans faire de réelles actions de concertation continue ;
- Un « retard au démarrage » de la concertation lui ayant fait perdre la moitié de sa durée effective ;
- Un « raté » dans la communication sur la « consultation relative à l'appel d'offres n°10 » ;
- Une absence de moyens spécifiques ayant impacté l'ampleur du dispositif mis en œuvre ;
- Une réelle implication et écoute, dans ce contexte, de leurs interlocuteurs et notamment un travail approfondi dans la plupart des façades et au niveau national dans les réponses aux questions publiées dans la FAQ.

**A l'issue de la concertation**, plusieurs sujets relatifs à l'exercice du droit à l'information et à la participation des publics sont soulevés par les garants de manière globale :

- L'absence d'échanges pendant la concertation continue avec le public sur le sujet de l'évaluation environnementale des deux programmes. A défaut, les garants ont demandé a minima qu'un webinaire soit organisé dans le premier mois de la participation du public par voie électronique. Ce point a fait l'objet de recommandations qui n'ont pas été suivies d'effets ;
- Le manque d'information sur les modalités de concertation du public relatives à la définition et au régime des zones de protection forte ;
- Des précisions attendues sur la doctrine mise en œuvre par l'Etat dans le cadre de la concertation continue relative à la planification de nouveaux parcs éoliens, et les stratégies de concertation qui en découleront pour garantir une participation effective de l'ensemble des publics ;
- L'implication du public dans la gouvernance des projets des aires marines protégées et zones de protection forte ainsi que l'implication au long cours des parties prenantes dans la gouvernance de la planification maritime, notamment la place donnée aux publics au stade de l'animation des stratégies de façade maritime.

## Tableau de synthèse du suivi de la concertation continue

Le tableau ci-dessous ne reprend, parmi les recommandations de la CNDP, que celles dont la réponse était attendue dans la présente phase de la concertation à court terme sur le volet « stratégies de façades maritimes » intervenant avant la participation par voie électronique. Il traite **du niveau national** puis des **éléments particuliers pour chaque façade** de suivi de la concertation continue dans sa première étape.

Recommandation	Réponse	Avis des garants
Information sur modalités de la concertation continue	Le 18 mars 2025	Réponse apportée <b>tardivement</b> au regard des attentes de la CNDP
Présentation des réponses de la Maîtrise d'ouvrage aux recommandations post débat de la CNDP	Lors des webinaires national et régionaux	Réponse partielle (sur les sujets mis en avant dans les webinaires national et local)
Échange avec le public sur évaluation environnementale	Pas de webinaire spécifique comme demandé	Réponse non apportée
Implication du public dans gouvernance de la mer	Réponse partielle, principalement centrée sur la concertation territoriale en lien avec le processus de labellisation des AMP en ZPF	Approfondissements de niveau différent suivant les façades
Articulation des documents de planification	Lors des webinaires national et régionaux	Réponse partielle
Gouvernance, contrôle et suivi scientifique des AMP		Pas de réponse apportée sauf sur la façade méditerranée
Contribution de chaque façade à l'objectif de 5% eaux métropole en ZPF		Pas de réponse apportée sauf sur la façade méditerranée
Labellisation ZPF, AMP et éolien	Évoqué en webinaire et dans les contributions	Bien que les ressentis soient variables d'une façade à l'autre sur ce sujet, les processus de labellisation d'AMP en ZPF restent complexes et leur compatibilité avec les projets de parcs éoliens globalement difficile à accepter : il est nécessaire d'établir (ou maintenir) un dialogue de qualité avec les acteurs locaux sur chaque projet de ZPF et chaque projet de parc
Lien Terre-Mer	Évoqué dans les contributions - réponse dans la FAQ	A travailler en association avec les collectivités locales pour informer le public des actions coordonnées - certes différenciées d'une façade à l'autre - mises en place entre bassins versants et façade maritime pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer

<b>Pour la façade MEMN</b>		
Permettre au public de débattre des modalités spécifiques liées aux paysages sur la zone Albâtre Grand Large	Abordé en partie lors des réunions publiques de Paluel et d'Étretat.	Échanges avec le public à poursuivre, notamment avec la présentation des études en cours.
Permettre au public de débattre de l'évolution de la pêche normande dont la pêche artisanale et côtière	Abordé en partie lors du webinaire du 10 mars.	Nombreux échanges bilatéraux en cours à élargir pour y intégrer le grand public
<b>Pour la façade NAMO</b>		
Définition des modalités d'information et de concertation du public sur la définition de la zone Bretagne Nord-Ouest	Le plan de concertation /communication dédié à BNO qui s'inscrit dans un court terme (jusqu'à l'été) a été partagé avec les garants	Des premières réponses ont été apportées
<b>Pour la façade SUDAT</b>		
Clarifier les étapes de la mise en œuvre des projets, notamment AO7 et AO9 et suivantes	Dans le webinaire SUDAT	Nécessite de bien faire la distinction dans la communication entre les AO pré (AO7, AO9) et post (AO10...) planification
Articuler les projets avec les projets de câbles sous-marins (GILA), la PPE et le SDDR de RTE	Projet GILA cite dans le webinaire SUDAT ; les autres sujets : non	Préciser l'articulations des appels d'offres éoliens à venir avec la PPE et le SDDR
Préciser les dispositifs de gestion de l'érosion côtière	Dans le webinaire SUDAT	Sujet à poursuivre, pouvant faire l'objet d'un atelier
Indiquer les modalités de gestion du tourisme littoral, notamment dans le lien terre-mer	Le lien-terre mer évoqué dans le webinaire SUDAT par l'articulation entre plans et schémas. Le sur tourisme : non abordé.	Approfondir le lien terre-mer ; informer sur les dispositifs de gestion du tourisme.
<b>Pour la façade Méditerranée</b>		
Prise en compte des résultats du programme Migralion dans les projets de planification	Évoqué en webinaire	Informer le public des résultats du programme ainsi que de leur prise en compte dans les documents de planification, au cours de la concertation continue "éolien en mer"
Dispositifs de gestion de l'érosion côtière	Sujet non évoqué dans le webinaire de façade	A minima informer le public de leur évolution, voire l'inclure dans la réflexion sur les solutions à mettre en place
Régulation et surveillance des usages touristiques en mer	Évoqué dans les contributions - réponse dans la FAQ	Sujet très prégnant lors du débat public, les acteurs attendent des lignes d'action claires de l'État pour les aider à gérer cette question, qui va de la cohabitation des usages en mer au surtourisme et son impact sur l'environnement

Pour la transparence de la planification, **les garants recommandent d'explicitier les étapes du processus d'élaboration et de rédaction des documents de planification.**

Les demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage découlent logiquement de l'analyse qui est faite des réponses apportées aux recommandations de la CNDP. Les garants demandent donc que dans les suites de la concertation :

- Un échange ait lieu avec le public sur l'évaluation environnementale des deux programmes ;
- Des réponses soient apportées sur :
  - L'implication du public dans la gouvernance de la mer ;
  - L'articulation des documents de planification ;
  - La gouvernance, le contrôle et le suivi scientifique des aires marines protégées ;

La contribution de chaque façade à l'objectif de 5% des eaux métropolitaines en ZPF

En ce qui concerne plus spécifiquement **la suite de la concertation continue sur le volet éolien qui se poursuit** :

- Il conviendra de prendre en compte le contexte juridique issu de la [loi « ASAP » du 7 décembre 2020](#) selon lequel il n'y a plus de saisine de la CNDP parc par parc mais une concertation continue globale sur l'ensemble des parcs à venir dans les 10 années suivant la décision de l'État, cette concertation impliquant l'information et la participation du public, sachant que la demande des acteurs locaux et du public a été forte pendant le débat et la concertation continue pour faire une concertation de qualité et importante sur chaque parc.
- Pour les garants, il s'agit donc de mettre en place une concertation territoriale parc par parc mais aussi plus globale et transversale sur les appels d'offres ou sur une même façade.
- Au niveau méthodologique, il faudra s'appuyer sur les retours d'expérience qui ont été fait dans le débat ainsi que sur les demandes et préconisations sur les concertations réalisées sur l'ensemble des débats publics et concertation des parcs précédents.

- **Les garants seront vigilants à ce que l'État et chaque façade proposent des modalités de concertation et d'information cohérentes, suivies et déterminées à l'avance sur chaque parc, et sur le développement de l'éolien en mer en général, sur toute la durée de leur élaboration, auprès des communes et acteurs, mais aussi auprès du grand public.**

## Façade Manche Est – Mer du Nord

### Chiffres clés (source MO)

- 154 participants aux webinaires régionaux des 10 et 20 mars
- 105 participants aux réunions publiques de Paluel (28 février) et d'Étretat (6 avril)
- 14 contributions (plateforme mise en œuvre par la maîtrise d'ouvrage et courriels)
- 132 visiteurs uniques et 160 pages vues du site DIRM MEMN

### Faits saillants de la concertation

- Une forte mobilisation de la **Normandie** au sein de la façade maritime ;
- La prégnance de **l'éolien en mer**, notamment concernant Fécamp Grand Large, le nombre de parcs projetés sur la façade a suscité surprise et mécontentement y compris pour les personnes ayant participé au débat public
- L'importance **des problématiques environnementales**, liées à l'éolien et à la pêche, mais aussi aux autres activités comme l'aquaculture et l'extraction de granulats ;
- Des interrogations **sur l'équité territoriale** dans un espace qui semble déjà très contraint pour les participants.

### Demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage

#### Issues de la lettre de mission des garants et relatives au document stratégique de façade

Les demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage se concentrent ici sur les réponses attendues à l'échelle régionale **pour la première phase de la concertation, dite de court terme**.

Les garants demandent donc que dans les suites de la concertation que les échanges avec le grand public et les acteurs puissent être poursuivis pour débattre **de l'évolution de la pêche normande**, dont la pêche artisanale et côtière.

Il en va de même pour la poursuite des échanges et la mise en œuvre de modalités spécifiques liées aux **paysages sur la zone Albâtre Grand Large**, portée par les riverains et acteurs locaux notamment (hôtellerie, restauration, commerçants).

#### Autres demandes de précision issues du débat public

En ce qui concerne plus spécifiquement **la suite de la concertation continue sur**

**le volet éolien** sur la façade, les garants font les demandes suivantes qui viennent compléter celles adressées *supra* à l'échelon national :

- Que des modalités d'échanges complémentaires avec le grand public, de types ateliers soient organisées avant le lancement de l'appel d'offre n°10 sur la zone Fécamp Grand Large, portant notamment sur les études techniques et environnementales ;
- Que soient rapidement précisées les modalités d'information et de concertation du public, communes avec la façade NAMO, sur les parcs en développement de la zone BNE/Roches Douvres et alentours avec les parcs de Jersey et Guernesey qui seront en co-visibilité, en précisant si la zone d'étude actuelle du parc BNE/Roches Douvres se situe également sur la façade NAMO ;
- Que soient rapidement présentées les modalités spécifiques des questions d'atterrage dans le golfe Norman Breton ;

#### Nouvelles questions issues de la concertation continue

##### Équité territoriale dans la production énergétique ;

- Question sur l'équité territoriale avec la production nucléaire et d'éoliennes en mer. Comment justifier les quatre nouveaux parcs sur une façade en possédant déjà six et quatre centrales nucléaires ?

##### Impact sur l'environnement et gouvernance ;

- Étude des impacts cumulés des usages marins sur l'environnement
- Besoin d'une gouvernance partagée des Zones de protection forte (ZPF)
- Questions sur les critères, autorisations, et activités exclues des ZPF
- Quelles autorisations, quelles exclusions et pour quelles activités ? D'autres zones que celles fléchées pourraient être en zone de protection forte ? La zone de protection forte peut-elle s'étendre aussi en partie sur le continent ?

##### Articulation éolien - pêche

- Attente de retours d'expériences sur l'impact de l'éolien sur la faune et la flore
- Activités de pêche, aquaculture, algoculture dans les parcs éoliens ?
- Intégration des préoccupations des pêcheurs dans les décisions ?
- Nécessité d'une gouvernance locale des parcs éoliens ?

##### Autres enjeux

- Comment garantir la sécurité en mer des différentes activités existantes et émergentes dans une façade particulièrement contrainte par le trafic maritime, et tout particulièrement par le rail ?

## Façade Nord Atlantique – Manche Ouest

### Chiffres clés (source MO sauf mention contraire)

- 114 participants au webinaire du 17 mars 2025
- 15 contributions (plateforme mise en œuvre par la maîtrise d'ouvrage et courriels)
- 424 pages vues du site DIRM NAMO
- 1 reprise d'information dans la lettre Bretagne Sud (1600 abonnés)
- 10 posts réseaux sociaux (LinkedIn MO et garants, Facebook Prémar) et 141 interactions

### Faits saillants de la concertation

- Une forte mobilisation de la **Bretagne** au sein de la façade maritime ;
- la prégnance de **l'éolien en mer**, avec une forte mobilisation de certaines associations de riverains ;
- L'importance des problématiques environnementales, dont les ZPF et le lien terre-mer, spécificité de la façade ;
- La préemption du sujet de la **pêche** par les bretons, malgré leurs visions divergentes.

### Demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage

#### Issues de la lettre de mission des garants et relatives au document stratégique de façade

Les demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage issues de la lettre de mission et portant sur les réponses attendues à l'échelle régionale **pour la première phase de la concertation, dite de court terme** sont toutes reprises dans le tableau de synthèse du suivi de la concertation continue.

#### Autres demandes de précision issues du débat public

En ce qui concerne plus spécifiquement **la suite de la concertation continue sur le volet éolien** sur la façade, les garants font les demandes suivantes qui viennent compléter celles adressées *supra* à l'échelon national :

- En particulier les garants font les demandes suivantes :
  - Que soient rapidement précisées les modalités d'information et de concertation du public sur la définition de la zone BNO ;

- Que soient rapidement précisées les modalités d'information et de concertation du public, incluant le public de la façade NAMO, sur les parcs en développement sur la zone BNE/Roche Douvres et alentours avec les parcs Jersey et Guernesey qui seront en co-visibilité et dont la zone de raccordement pourrait se situer en façade NAMO, en précisant si la zone d'étude actuelle du parc BNE/Roche Douvres se situe également sur la façade NAMO.
- Que des réunions publiques soient organisées avant le lancement de l'appel d'offres n°10 sur les zones « Nord Bretagne ». Cette demande est en cours de prise en compte, le principe de quatre réunions publiques prochaines ayant été présenté aux garants.

#### Nouvelles questions issues de la concertation continue

- Préciser comment la question des paysages et de l'éloignement à la côte a été prise en compte. En détaillant notamment la réponse faite dans la FAQ : *« la demande de respect d'un éloignement minimum et le sujet de la saturation de l'horizon par les éoliennes ont été pris en compte dans la définition des zones prioritaires de développement de l'éolien en mer »*. Comment précisément ont-elles été prise en compte ?

# Façade Sud Atlantique

## Chiffres clés (source MO)

- Information du public : par la MO 285 contacts ; par la CNDP 629 contacts pour le webinaire national et 500 pour le webinaire SUDAT.
- Consultations des sites internet Portail et DIRM : 180 visites.
- Participation/contributions : webinaire SUDAT 54 participants et 3 questions ; contributions en ligne pour SUDAT : 11.

## Faits saillants de la concertation

- La participation du public et des parties prenantes a été faible.
- Les ZPF ont suscité des contributions étayées de la part d'associations environnementales.
- Les articulations entre DSF et autres plans et schémas ont été réinterrogées, ainsi que la gestion du trait de côte et le surtourisme.

## Demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage

### Issues de la lettre de mission des garants et relatives au document stratégique de façade

Les demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage découlent logiquement de l'analyse qui est faite des réponses apportées aux recommandations de la CNDP. Les garantes demandent donc que dans les suites de la concertation :

- Préciser les articulations entre AO7 et AO9 et avec les suivantes, ainsi qu'avec le projet RTE GILA.
- Organiser une modalité de rencontre pour la participation du public sur les avis de l'Autorité environnementale.
- Répondre à la question du surtourisme, réitérée dans la concertation continue.

## Nouvelles questions issues de la concertation continue

- Apporter une réponse aux propositions argumentées et cartographiées de nouvelles zones à protéger faites par SEPANSO-CISTUDE et FNE NA.
- Recommandation, suite à l'avis de l'Autorité environnementale, de donner un rôle plus déterminant au conseil scientifique de la façade sud-atlantique et donner une meilleure visibilité à son activité auprès des publics.

Recommandation de créer un atelier spécifique relatif aux modalités de gestion du trait de côte (érosion-submersion, sur fréquentation).

## Façade Méditerranée

### Chiffres clés (source MO)

- Information du public : par la MO 801(newsletter Ligne bleue) et 357 (contacts CMF)
- Consultations des sites internet Portail et DIRM : respectivement 146 et 213 visites
- Participation/contributions : webinaire MED 72 participants et 7 questions ; 5 contributions en ligne pour MED .

### Faits saillants de la concertation

- Une faible participation du public
- la mise en place des Zones de Protection Forte en méditerranée a été le sujet le plus abordé et approfondi
- La reconnaissance des cantonnements de pêche comme des aires marines protégées pouvant inclure des zones de protection forte a également été un sujet
- Les enjeux de gestion du trait de côte et du surtourisme sont également questionnés et méritent un traitement de long terme
- Les services déconcentrés de l'Etat et la DIRM MED se sont prêtés au jeu des questions réponses donnant de nombreux chiffres et horizons d'attente pour les deux thématiques citées supra.

### Demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage

#### Issues de la lettre de mission des garants et relatives au document stratégique de façade

Les demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage se concentrent ici sur les réponses attendues à l'échelle régionale pour la première phase de la concertation. La garante et le garant demandent donc que dans les suites de la concertation :

- Que soient présentés au public dans les meilleurs délais les résultats et enseignements du programme de recherches « Migralion » mis en place par l'Office Français de la Biodiversité sur la période 2022-2025. Il s'agira d'éclairer le public sur la manière dont les connaissances sur les migrations avifaunes dans le golfe du Lion sont prises en compte dans les projets en cours et à venir ;

- Que l'État informe le public, au fur et à mesure du processus de réflexion et même si celui-ci n'inclut pas la participation du public aux instances de décision, de l'évolution des dispositifs de gestion de l'érosion côtière.
- Que l'État, en associant les collectivités locales, informe également le public des actions coordonnées qui sont mises en place entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer

Au sujet de la régulation et la surveillance des usages touristiques en mer, les garants demandent que l'État prévoit l'implication des acteurs locaux (acteurs touristiques ET collectivités) dans la mise en place des moyens humains et financiers pour assurer une cohabitation des usages touristiques en mer pacifique et respectueuse à la fois des humains et de l'environnement

#### Autres demandes de précision issues du débat public

Plus particulièrement sur le thème de la planification éolienne les garants font les demandes suivantes qui viennent compléter celles adressées supra à l'échelon national :

- Que soient rapidement précisées et présentées au public les modalités d'information et de concertation du public sur la définition de la zone Golfe du Lion Centre (GLC), objet du prochain appel d'offre n°10 ;
- Que des réunions publiques territoriales soient organisées dès 2025 avant le lancement de l'appel d'offres n°10 sur la zone GLC pour informer le public de l'avancement de la procédure ;
- Que le public soit associé de manière continue à la mise en œuvre de la démarche ERC dès la phase de planification des projets éoliens, notamment pour éviter les zones à enjeux et prendre en compte une analyse des effets cumulés à l'échelle de la façade ;
- Que le retour d'expérience issu de la progressive mise en route des 3 fermes pilotes implantées dans le golfe de Lion soit restitué au public avec une mise en perspective de ses enseignements en vue de l'implantation de futurs parcs
- Que le public, et tout particulièrement les parties-prenantes socio-économiques ainsi que les associations environnementales, soit associé aux décisions portant sur l'objectif de conciliation des usages dans les parcs éoliens ;